



AGENCE APAVE
St Quentin en Yvelines
3, rond-point des Saules
78280 GUYANCOURT
Tél. : 0130141430

E-mail : stquentin-yvelines@apave.com

CLIENT
COMMUNE DE CHATOU
HOTEL DE VILLE, PLACE DU GENERAL
DE GAULLE
78400 CHATOU



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique quadriennal

Pièce(s) jointe(s) :
Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

N° de rapport : 134934691-001-1 - ERT
Date : 28/10/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
CENTRE ADMINISTRATIF
3 RUE DES BEAUNES 78400
CHATOU
-
HOTEL DE VILLE PLACE DU
GENERAL DE GAULLE
-
COMMUNE DE CHATOU
78400 CHATOU
Référence Client : 217750G2

Date(s) d'intervention :
Du 09/10/2025 au 09/10/2025
Intervenant(s) :
NATACHA POQUE LANDON



OBSERVATION(S)

**AGENCE APAVE**

St Quentin en Yvelines
3, rond-point des Saules
78280 GUYANCOURT
Tél. : 0130141430

E-mail : stquentin-yvelines@apave.com

CLIENT

COMMUNE DE CHATOU
HOTEL DE VILLE, PLACE DU GENERAL
DE GAULLE
78400 CHATOU

Ce rapport comporte 55 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.22.2

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

Localisation		Non-conformité - <i>Préconisation (P)</i>
N° Obs	Références réglementaires	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)		
➤ Observation(s) local		
10	R. 4226-09 NF C13-100 : 624	A l'intérieur du poste et sur les portes des cellules, absence de consignes pour effectuer la mise hors tension et sous tension <i>(P) Rédiger une procédure de manœuvre et l'afficher</i>



Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	
Ensemble des installations électriques contrôlées		
nouvelle observation 1	R. 4226-05	Les coupures et essais des dispositifs différentiels basse tension n'ont pas été autorisés en totalité par l'exploitant, de fait la vérification réglementaire n'est pas exhaustive comme rappelé dans la note DGT QR de mars 2024. <i>(P) Les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport n'ont pas été essayés.</i> <i>Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire "coupure décalée" après l'établissement d'un plan de coupure.</i>



Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle Morissot

➤ Observation(s) local

2

R. 4215-06
NF C15-100 : 555

Présence de socles multiprises en série (Fiche multiprises sur tables)
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.

Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle Guillaumin

➤ Observation(s) local

3

R. 4215-06
NF C15-100 : 555

Présence de socles multiprises en série (Fiche multiprises sur tables)
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Gaine technique

➤ TD RDC

- Non identifiée

4

R. 4215-10
NF C15-100 : 514

Identification incorrecte de l'appareillage (Au plastron 6)
(P) Repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable.
+ (Mettre à jour le schéma électrique)

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Gaine technique

➤ TD R+2

- Alim. VR

Pour un départ Q31 ALIM VR >> Alim BAIE INFO

nouvelle
5
observation

R. 4215-10
NF C15-100 : 514

Identification incorrecte des circuits.
(P) Y remédier.

Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 4ème Etage (Restauration et salle de réunion) - Salle de réunion Caillebotte

➤ Observation(s) local

6

R. 4215-06
NF C15-100 : 555

Présence de socles multiprises en série (Fiches multiprises sur tables)
(P) Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.

Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT

➤ TGBT

Pour un répartiteur de PE armoire centrale au niveau du bornier

nouvelle
7
observation

R. 4226-07
NF C15-100 : 66

Fixation défectueuse de l'appareillage.
(P) A fixer.

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Chaufferie

➤ Armoire chaufferie (disj. 4/4P 16A depuis TGBT)

- NI

nouvelle
8
observation

R. 4215-10
NF C15-100 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique.
(P) A remettre à niveau.

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Défini hors périmètre)

➤ Observation(s) local

- | | | |
|---|--|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">9</div> | <p>R. 4215-17
Arrêté du 14/12/2011-2</p> | <p>Absence d'éclairage de sécurité par installation fixe
(P) A réaliser</p> |
|---|--|--|

➤ **ARMOIRE C13-100**

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">11</div> | <p>R. 4226-07
NF C15-100 : 66</p> | <p>Armoire électrique non entretenue
(P) 0
<i>A nettoyer: façade</i></p> |
|--|---------------------------------------|---|

➤ **BAPI alimenté par PC**

- | | | |
|--|--|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">12</div> | <p>R. 4215-17
Arrêté du 14/12/2011-9</p> | <p>Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal"
(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer
<i>(BAPI HS: A remplacer)</i></p> |
|--|--|---|

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Cour et pourtour du bâtiment

➤ **Appareil(s) d'éclairage**

- | | | |
|--|--|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">13</div> | <p>R. 4215-03
NF C15-100 : 411</p> | <p>Continuité à la terre inexistante de la masse (2 candélabres arrière cours)
(P) Vérifier la connexion du conducteur de protection dans l'appareil</p> |
|--|--|---|

x

 Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	7
1.1 Renseignements principaux	7
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	8
Documents nécessaires à la vérification	8
Limite(s) d'intervention	8
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	8
2. Caractéristiques principales des installations	9
2.1 Structure de l'établissement	9
Nombre de bâtiments / affectation	9
2.2 Structure des installations	9
Désignation des Réseaux	9
Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux	10
Caractéristiques des Sources	11
Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion	12
2.3 Installations de Sécurité	13
Eclairage de sécurité	13
2.4 Classement des locaux à risques	13
3. Examen des prescriptions applicables	14
NORMES APPLICABLES	14
4. Résultats des mesurages et essais	20
4.1 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	20
4.2 Résultats	20
Prises de terre	20
Dispositifs différentiels à courant résiduel	20
Examen des circuits terminaux	24
5. Résultats des autres vérifications	43
Liste des observations des circuits sans différentiel	43
Liste des observations des tableaux	43
6. Annexes	44
Synoptique de l'installation électrique	44
Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations	47
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	54

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	CENTRE ADMINISTRATIF 3 RUE DES BEAUNES 78400 CHATOU - HOTEL DE VILLE PLACE DU GENERAL DE GAULLE - COMMUNE DE CHATOU 78400 CHATOU N° Etab : A4217750G2 N° Mission : C25075010M0001
Installation(s) vérifiée(s) :	Ensemble de l'établissement
Activité principale :	CENTRE ADMINISTRATIF
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 09/10/2025 au 09/10/2025
• Durée (jours) :	16.4
• Date précédente :	18/10/2024
Accompagnement réglementaire :	Partiel
• Accompagnateur :	M. Philippe AUTRE
Vérificateur(s) :	Mme NATACHA POQUE LANDON ST QUENTIN EN YVELINES
Surveillance des installations :	M. Philippe AUTRE
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Philippe AUTRE

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes.				✓
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale			✓	
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion				✓
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments	✓			
Eléments de traçabilité des essais réglementaires			✓	

Limite(s) d'intervention

- **Limite(s) d'intervention générale(s)**

- Pour des raisons de structure de l'établissement (distance, encombrement, ...) les mesures de continuités du circuit principal de protection (CCP) entre les armoires n'ont pu être réalisées. Un contrôle visuel renforcé a complété la vérification.

- **Limite(s) d'intervention particulière(s)**

Ensemble des installations électriques contrôlées

L'appareillage noté inaccessible et avec une non-conformité existante dans le précédent rapport n'a pas fait l'objet de vérification.

(P) Ces appareils font l'objet d'une non-conformité dans les rapports précédents, elles sont maintenues dans le présent rapport. Nous sommes à votre disposition pour définir les modalités contractuelles de ces compléments de vérifications.

La continuité à la terre du (des) récepteur(s) noté hauteur inaccessible au paragraphe Examen des circuits terminaux n'a pu être vérifiée.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

L'établissement ne présente pas de structure particulière à déclarer.

2.2 Structure des installations

Désignation des Réseaux

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
TD local info	BT	Interne	30	

Information sur le reseau :

- **Localisation :** Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info
- **Distribution :** Tri + N
- **Schéma Liaison Terre :** TT
- **Tension :** 400 V
- **Dispositif Coupure :** Disjoncteurs

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
C13-100	BT	Interne	1000	

Information sur le reseau :

- **Localisation :** Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)
- **Distribution :** Tri + N
- **Schéma Liaison Terre :** TN-S
- **Tension :** 400 V
- **Dispositif Coupure :** Disjoncteurs

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
Distribution force motrice & éclairage	HTA	Public	1000	

Information sur le reseau :

- **Localisation :** Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)
 - **Distribution :** Tri + N
 - **Neutre :**
 - **Schéma Liaison Terre :** Par réseau public
 - **Distribution Longueur :**
- **Tension :** 400 V
- **Courant Défaut:**
- **Type Alimentation :** Souterrain
- **Dispositif Coupure :**

Significations des abréviations utilisées			
HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	Tri + N : Triphasé + Neutre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	DDR : Disjoncteur Différentiel	

Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux

Désignation	Localisation
TGBT	Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT

Caractéristiques des Sources

Désignation	Localisation	N° Obs
ONDULEUR BAIE	Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info	

Information sur la source :

Type : Onduleur	Marque : ECUS	Numéro : CPA_XR 20-10 kW
Puissance (kVA) : 20	SLT : TT	

Désignation	Localisation	N° Obs
Onduleur 30kVA	Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info	

Information sur la source :

Type : Onduleur	Marque : ECUS	Numéro : 1100228497B9989000001
Puissance (kVA) : 30	SLT : TT	

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
Transformateur	Transformateur HT / BT	Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Défini hors périmètre)	

Information sur la source :

Marque : France transfo	Numéro : 173619-03	Puissance (kVA) : 1000	SLT : TN
Couplage : Dy	Ucc (%) : 5	Diélectrique : Huile	
Primaire		Secondaire	
• Tension : 20 kV	• Intensité : 28,9	• Tension : 400 V	• Intensité : 1408
Protection		Protection	
• Type : Fu	• Calibre : 43	• Type : Dj	• Calibre : 630 (579,6)

Désignation	Localisation	N° Obs
Distribution force motrice & éclairage	Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Défini hors périmètre)	

Information sur la source :

Type : Réseau public	
Puissance (kVA) : 1000	SLT : Par réseau public

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	SLT : Schéma de liaison à la terre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	Ucc : Tension de court-circuit	

Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

Désignation	Prise de terre	Constitution	N° Obs
Distribution force motrice & éclairage	Masses H.T/B.T		

Information sur la prise de terre :

- **Localisation :** Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)
 - **Nature :**
 - **Section (mm²) :**
 - **Conducteur de protection :**
 - **Interconnexion :**

2.3 Installations de Sécurité

Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

Localisation	Effectif	Balisage			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	N.D	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Sans Objet

2.4 Classement des locaux à risques

Il ne nous a pas été indiqué de locaux à risques particuliers ou présentant des influences externes particulières.

3. Examen des prescriptions applicables

NORMES APPLICABLES

NF C13-100 NF C15-100

Arrêtés :

14/12/2011

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
R. 4215-01	Obligations générales du Maître d'Ouvrage		
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-100-1	C
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C15-100-131	C
R. 4215-02	Dossier technique		
	<i>Mise à disposition des différents éléments</i>	NF C15-100	C
R. 4215-03	Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement		
	<i>Protection contre les contacts directs , obstacles , enveloppes</i>	NF C13-100-411	C
	<i>Coupure au premier défaut excepté pour les schémas à neutre isolé</i>	NF C13-100-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects - Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielle</i>	NF C13-100-332	C
	<i>Protection contre les contacts indirects- somme des longueurs des câbles HT est supérieure à 100m</i>	NF C13-100-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects- Liaison équipotentielle principale</i>	NF C13-100-412	C
	<i>Mises à la terre et conducteurs de protection</i>	NF C13-100-542	C
	<i>Valeur de la mesure de protection contact indirect</i>	NF C13-100-615	C
	<i>Ecrans et armures des câbles haute tension</i>	NF C13-100-529	C
	<i>Conservation de la continuité électrique des conducteurs de protection</i>	NF C13-100-544	C
	<i>Constitution des prises de terre</i>	NF C13-100-541	C
	<i>Verrouillages et asservissements</i>	NF C13-100-464	C
	<i>Verrouillages, schémas et consignes de manœuvre - Poste préfabriqué- Généralités</i>	NF C13-100-711	C
	<i>Verrouillages, schémas et consignes de manœuvre - Poste simplifié préfabriqué - Généralités</i>	NF C13-100-741	C
	<i>Protection contre les contacts indirects- protection par isolation</i>	NF C13-100-411	C
	<i>Protection contre les contacts indirects-Valeur de la prise de terre adaptée</i>	NF C13-100-412	C
	<i>Protection contre les contacts directs - règles</i>	NF C15-100-411	C
	<i>Règles particulières aux différents modes de pose</i>	NF C15-100-529	C
	<i>Protection contre les contacts directs dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	C
	<i>Protection contre les contacts indirects - règles</i>	NF C15-100-411	NC
	<i>Prise de courant (Obturbateurs sur socle de prise de courant ≤ 32A)</i>	NF C15-100-555	C
	<i>Ensemble d'appareillages (armoire) - Mise en œuvre</i>	NF C15-100-558	C
	<i>Protection contre les contacts indirects - essai ou mesurage</i>	NF C15-100-643	C
	<i>Isolement des circuits - essai ou mesurage</i>	NF C15-100-643	C
	<i>Protection par double isolation ou isolation renforcée</i>	NF C15-100-412	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	Mesure de protection par séparation électrique	NF C15-100-413	SO
	Mesure de protection par TBT (TBTS / TBTP)	NF C15-100-414	SO
	Dispositions complémentaires (LES + DDR)	NF C15-100-415	C
	Dispositifs de protection contre les chocs électriques - mise en œuvre	NF C15-100-531	C
	Conducteurs de protection - mise en œuvre	NF C15-100-543	C
	Conducteurs d'équipotentialité - mise en œuvre	NF C15-100-544	C
	Installation de mise à la terre - mise en œuvre	NF C15-100-542	C
	Salles d'eau	NF C15-100-701	SO
	Piscines, Bassins	NF C15-100-702	SO
	Protection contre les contacts indirects - Générateur d'énergie	NF C15-100-551	SO
	Protection contre les contacts indirects - ASI - STS- Démarreur variateur	NF C15-100-553	SO
R. 4215-04	Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur ou du fait d'un défaut d'isolement		
	Coupure au premier défaut excepté pour les schémas à neutre isolé	NF C13-100-412	C
	Mise en œuvre des conducteurs	NF C15-100-524	C
	Voisinage avec d'autres canalisations électriques	NF C15-100-528	C
	Limiteur de surtension	NF C15-100-534	SO
	Autotransformateur en schéma IT	NF C15-100-552	SO
R. 4215-05	Risques liés à l'élévation normale de température des matériels		
	Règles générales de protection contre l'incendie	NF C13-100-421	C
	Echauffements dans un local à risque d'incendie	NF C15-100-422	C
	Règles générales de protection contre l'incendie	NF C15-100-421	C
	Protection contre le risque de brûlure sur l'appareillage	NF C15-100-423	C
	Conditions de fonctionnement -Appareillage inadapté avec risque d'échauffement	NF C15-100-512	C
	Echauffements de l'appareillage lumineux	NF C15-100-559	C
R. 4215-06	Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie		
	Protection des transformateurs contre les surintensités et des défauts internes	NF C13-100-422	SO
	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	NF C13-100-422	SO
	Protection contre les surcharges - Règles	NF C13-100-431	C
	Protection contre les courts-circuits- Règles	NF C13-100-432	C
	Section minimale des conducteurs- Protection surcharges	NF C13-100-523	C
	Choix et mise en œuvre des dispositifs de connexions	NF C13-100-526	C
	Conducteurs de protection, liaison des masses	NF C13-100-542	C
	Pouvoirs de coupure	NF C13-100-432	C
	Alimentation auxiliaire	NF C13-100-538	C
	Diélectrique inflammable	NF C15-100-421	SO
	Protection contre les arcs électriques	NF C15-100-421	C
	Protection des canalisations contre les surintensités - règles	NF C15-100-430	C
	Protections surintensités - disposition suivant la nature des circuits	NF C15-100-431	C
	Protections surintensités - nature des dispositifs de	NF C15-100-432	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>protection</i>		
	<i>Protection des canalisations contre les surcharges</i>	NF C15-100-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les court circuits</i>	NF C15-100-434	C
	<i>Coordination entre les différents dispositifs de protection</i>	NF C15-100-435	C
	<i>Protection des canalisations - courants admissibles</i>	NF C15-100-523	C
	<i>Sections minimale des conducteurs actifs</i>	NF C15-100-524	C
	<i>Choix et mise en œuvre des connexions</i>	NF C15-100-526	C
	<i>Choix et mise en œuvre des dispositifs de connexion des installations d'éclairage</i>	NF C15-100-559	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des influences externes</i>	NF C15-100-512	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100-533	C
	<i>Coordination entre les différents dispositifs de protection</i>	NF C15-100-536	C
	<i>Non manœuvre en charge des sectionneurs</i>	NF C15-100-537	C
	<i>Matériels d'installation et d'utilisation, Prise de courant BT > 32A</i>	NF C15-100-555	NC
R. 4215-07	Sectionnement des installations		
	<i>Poste de livraison, dispositif de sectionnement BT lorsque le comptage est effectué en BT</i>	NF C13-100-310	C
	<i>Poste de livraison, unités fonctionnelles de raccordement au réseau de distribution</i>	NF C13-100-310	C
	<i>Dispositif de sectionnement</i>	NF C15-100-462	C
	<i>Dispositif de sectionnement / coupure</i>	NF C15-100-537	C
	<i>Sectionnement générateurs d'énergie électrique</i>	NF C15-100-551	SO
	<i>Ensemble d'appareillage (armoire) - sectionnement et coupure en charge</i>	NF C15-100-558	C
R. 4215-08	Coupure d'urgence des circuits		
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100-465	C
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100-537	C
R. 4215-09	Mise en œuvre des canalisations		
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100-521	C
	<i>Choix en mise en œuvre pour limiter la propagation du feu</i>	NF C15-100-527	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations</i>	NF C15-100-528	C
	<i>Règles particulières aux différents modes de pose des canalisations</i>	NF C15-100-529	C
	<i>Rayon de courbure des conducteurs et conduits</i>	NF C15-100-522	C
R. 4215-10	Identification des circuits et appareillages		
	<i>Identification et repérage des conducteurs</i>	NF C13-100-514	C
	<i>Identification des circuits et appareillages - Adéquation schémas/réalisation</i>	NF C13-100-514	C
	<i>Identification et repérage des installations BT</i>	NF C15-100-514	NC
R. 4215-11	Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement		
	<i>Conception et mise en œuvre des installations en fonction de leur domaine de tension</i>	NF C13-100-321	C
	<i>Tensions assignées</i>	NF C13-100-520	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C15-100-512	C
	<i>Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes</i>	NF C15-100-522	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C15-100-522	C
	<i>Appareillage généralité</i>	NF C15-100-530	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100-555	C
	<i>Ensembles d'appareillage ; règles générales</i>	NF C15-100-558	C
R. 4215-11	Emplacements à risques particuliers d'influences externes		
	<i>Règles particulières pour les salles d'eau</i>	NF C15-100-701	C
	<i>Règles particulières pour les piscines, bassins</i>	NF C15-100-702	SO
	<i>Règles particulières pour les locaux contenant des radiateurs pour saunas</i>	NF C15-100-703	SO
	<i>Règles particulières pour les installations de chantier</i>	NF C15-100-704	SO
	<i>Règles particulières pour les établissements agricoles</i>	NF C15-100-705	SO
	<i>Règles particulières pour les enceintes conductrices exigües</i>	NF C15-100-706	SO
	<i>Règles particulières pour les parcs de caravanes</i>	NF C15-100-708	SO
	<i>Règles particulières pour les ports, ports de plaisance et emplacements analogues Marinas</i>	NF C15-100-709	SO
	<i>Règles particulières pour les installations temporaires</i>	NF C15-100-711	SO
	<i>Règles particulières pour les installations éclairage à très basse tension</i>	NF C15-100-715	SO
	<i>Règles particulières pour les unités mobiles ou transportables</i>	NF C15-100-717	SO
	<i>Règles particulières pour les aires de distribution carburant liquide</i>	NF C15-100-752	SO
	<i>Règles particulières pour les câbles chauffants et systèmes de chauffage Equipements de chauffage électrique pour planchers rayonnants ou installés en plafond ;</i>	NF C15-100-753	SO
	<i>Règles particulières pour les parc de stationnement</i>	NF C15-100-756	SO
	<i>Règles particulières pour les installations non surveillées</i>	NF C15-100-773	SO
R. 4215-12	Mise en œuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion		
	<i>Règle générale protection incendie</i>	NF C13-100-421	SO
	<i>Emplacements à risques d'incendie</i>	NF C15-100-422	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C15-100-424	SO
R. 4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique		
	<i>Eclairage de sécurité - poste non préfabriqué</i>	NF C13-100-722	C
	<i>Canalisations étrangères - poste non préfabriqué</i>	NF C13-100-722	C
	<i>Conditionnement - ventilation - poste non préfabriqué</i>	NF C13-100-722	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100-622	C
	<i>Protection contre les contacts directs dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
	<i>Dispositions constructives / Ouverture des portes dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
	<i>Eclairage de sécurité dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
	<i>Postes préfabriqués : Règles particulières</i>	NF C13-100-71	SO
	<i>Postes non-préfabriqués : Règles particulières</i>	NF C13-100-72	SO
	<i>Postes sur poteau alimentés par un réseau aérien : Règles particulières</i>	NF C13-100-73	SO
	<i>Postes simplifiés préfabriqués : Règles particulières</i>	NF C13-100-74	SO
	<i>Batteries d'accumulateurs</i>	NF C15-100-570	SO
R. 4215-15	Conformité des installations aux articles R4215-3 à		

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	R4215-13 si respect des normes applicables		
	- aux installations BT intérieures	NF C15-100-1	C
R. 4215-16	Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE		
	Conformité aux normes des matériels HT	NF C13-100-511	C
	Conformité aux normes des matériels BT	NF C15-100-511	C
R. 4215-17	Eclairage de sécurité		
	Application du règlement ERP si plus contraignant		14/12/2011-1 SO
	Obligation d'une installation fixe (si applicable)		14/12/2011-2 NC
	Effectif de l'établissement (mode calcul)		14/12/2011-3 C
	Fonctions de l'éclairage sécurité		14/12/2011-4 C
	Mise en œuvre de l'éclairage d'évacuation (sauf dérogation)		14/12/2011-5 C
	Mise en œuvre de l'éclairage d'ambiance ou anti-panique		14/12/2011-6 SO
	Type autorisé (source centrale ou bloc autonome)		14/12/2011-7 C
	Eclairage alimenté par source centrale		14/12/2011-8 SO
	Eclairage réalisé par BAES		14/12/2011-9 NC
R. 4226-05	Coupage des installations, dépose des écrans, anciennes prescriptions normatives		
	Poste HT ouvert avant 2015 NF C13-100ed2001 §411	NF C13-100-411	SO
	Coupage de courant et essai autorisés		NC
	Dépose des plastrons		C
R. 4226-07	Surveillance et maintenance des installations		
	Maintenance du poste haute tension	NF C13-100-616	C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-100-622	C
	Affichages et inscriptions	NF C13-100-624	C
	Echauffements	NF C13-100-616	C
	Etat du poste préfabriqué	NF C13-100-71	C
	Etat du poste non préfabriqué	NF C13-100-72	C
	Etat du poste sur poteau	NF C13-100-73	C
	Etat du poste simplifié	NF C13-100-74	C
	Etat mécanique apparent des matériels	NF C15-100-512	C
	Fixation des matériels et appareillages	NF C15-100-530	C
	Fixation des luminaires	NF C15-100-559	C
	Maintien en état des installations – fixation des canalisations	NF C15-100-521	C
	Maintien en état des installations – état du matériel	NF C15-100-522	C
	Echauffements	NF C15-100-66	C
	Etat général des installations	NF C15-100-66	NC
R. 4226-09	Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité		
	Affichages et inscriptions	NF C13-100-624	NC
	Prescriptions spécifiques aux locaux à risques particuliers de choc électrique	NF C13-100-411	C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-100-622	C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture - poste non préfabriqué	NF C13-100-722	C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture - poste préfabriqué	NF C13-100-711	C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture- poste simplifié préfabriqué	NF C13-100-741	C
	Affichages et inscriptions dans un local de service électrique	NF C15-100-729	SO

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture dans un local de service électrique</i>	NF C15-100-729	SO
R. 4226-10	Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique		
	<i>Barrière à poissons</i>		17/03/1993-- SO
	<i>Pêche à l'électricité</i>		02/02/1989-- SO
	<i>Galvanoplastie, électrophorèse, électrolyse, fours à arc :</i>		15/12/2011-- SO
	<i>- Tensions limites - Prévention du contact direct</i>		15/12/2011-1 SO
	<i>- Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1</i>		15/12/2011-2 SO
	<i>Laboratoires et plates-formes d'essais :</i>		16/12/2011-- SO
	<i>- Délimitation des emplacements et signalisation</i>		16/12/2011-2 SO
	<i>- Repérage des points d'alimentation et signalisation de la présence et de l'absence de tension</i>		16/12/2011-3 SO
	<i>- Prévention des risques de contact direct</i>		16/12/2011-4 SO
	<i>- Protection contre les risques de contact indirect</i>		16/12/2011-5 SO
	<i>- Dispositifs de coupure d'urgence</i>		16/12/2011-6 SO
	<i>- Interdiction de remise sous tension automatique</i>		16/12/2011-7 SO
	<i>- Adaptation des mesures prévues dans l'article 2 pour les essais réalisés hors zones normalement dédiées</i>		16/12/2011-8 SO
R. 4226-11	Installations de soudage électrique :		
	<i>Tension d'alimentation, tension de contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs</i>		19/12/2011-2 SO
	<i>Porte-électrodes, torches ou pistolets</i>		19/12/2011-3 SO
	<i>Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exigüe</i>		19/12/2011-4 SO
	<i>Soudage sur des chantiers spécialisés de construction</i>		19/12/2011-5 SO
R. 4226-12	Utilisation et raccordement des appareils amovibles		
	<i>Limitation de la tension d'alimentation ou indice de protection adapté</i>		20/12/2011-2 SO
	<i>Adaptation aux influences externes</i>		20/12/2011-3 SO
	<i>Canalisations souples d'alimentation</i>		20/12/2011-4 SO
	<i>Prises de courant, prolongateurs et connecteurs</i>		20/12/2011-5 SO
	<i>Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères</i>		20/12/2011-6 SO
	<i>Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües</i>		20/12/2011-7 SO
R. 4226-13	Maintenance de l'éclairage sécurité		
	<i>Dispositif de mise à l'état de repos</i>		14/12/2011-9 C
	<i>Mise à l'état de veille, de repos, d'arrêt</i>		14/12/2011-10 C
	<i>Essais réglementaires de l'employeur</i>		14/12/2011-11 C
	<i>Lampes de rechange</i>		14/12/2011-12 C

Significations des abréviations utilisées
C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

PM : Pour mémoire

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
ELECTRO-P JP WHEEL-E	MEGGER MFT 1835		MEGGER MFT 1835	

4.2 Résultats

Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)	Masses H.T/B.T		1

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Gaine technique							
➤ TD RDC							
5	Généraux éclairages	IDR	300		NE		
1	Eclairage sanitaires	DDR	300		B		
1	Eclairage locaux techniques	DDR	300		B		
29	Poste de travail	DDR	30		NE		
1	PC Syndicat	DDR	30		B		
5	Volet roulant	DDR	300		B		
1	Alarme / Badge	DDR	300		NE		
1	Baie onduleur	DDR	30		NE		
1	PC extérieur	DDR	30		NE		
2	Sèche-mains	DDR	30		B		
1	BECS sanitaire	DDR	30		NE		
1	Clim. PM	DDR	30		NE		
1	PC CSU PM	DDR	30		NE		
1	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE	NM	4
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Gaine technique							
➤ TD R+1							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
3	Généraux éclairages	IDR	300		B		
1	Eclairage LT + Ménage	DDR	300		B		
22	Poste de travail	DDR	30		NE		
1	Bureau élus	DDR	30		NE		
1	PC Info	DDR	30		NE		
4	Alim. VR	DDR	300		B		
2	Alim. sèche-mains	DDR	30		B		
2	BECS	DDR	30		B		
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Gaine technique							
➤ TD R+2							
3	Généraux éclairages	IDR	300		B		
1	Eclairage LT + CFA	DDR	300		B		
21	Poste de travail	DDR	30		NE		
4	Alim. VR	DDR	300		B	NM	5
2	Alim. sèche-mains	DDR	30		B		
1	Baie	DDR	30		NE		
1	BECS	DDR	30		B		
1	Alarme badge	DDR	300		NE		
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Gaine technique							
➤ TD R+3							
3	Généraux éclairages	IDR	300		B		
23	Poste de travail	DDR	30		NE		
2	Alim. sèche-mains	DDR	30		B		
4	Alim. stores	DDR	300		B		
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Gaine technique							
➤ TD R+4							
4	Généraux éclairages	IDR	300		B		
2	Eclairage LT + Office	DDR	300		NE		
15	Poste de travail & divers	DDR	30		NE		
4	Alim. VR	DDR	300		B		
1	Alim. BECS	DDR	30		B		
1	Alarme badge	DDR	300		NE		
1	Baie info	DDR	30		NE		
5	Sèche-mains	DDR	30		B		
6	Micro-ondes	DDR	30		B		
2	PC Cuisines	DDR	30		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	PC Cuisine	DDR	30	Inst	B		
1	BECS Cuisine	DDR	30		B		
1	Lave-vaisselle	DDR	30		B		
1	Four	DDR	30		B		
1	Bain marie	DDR	30		B		
1	Q38 Four micro-ondes	DDR	300	Inst	B		
Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT							
➤ TGBT							
1	Q02 - Ascenseur	DDR	300	Inst	NE		
1	Q17 - Porte entrée	DDR	300		NE		
1	Q18 - Totem	DDR	300		NE		
1	Q19- Porte auto	DDR	300		NE		
1	Q23 - Rideau air chaud rdc	DDR	300		NE		
1	Q26 - Général éclairage 1	DDR	300		NE		
1	Q27 - Général éclairage 2	DDR	300		NE		
1	Q28 - ECL. local TGBT	DDR	300		B		
1	Q29 - ECL. extérieur	DDR	300		NE		
1	Q30 - PC s/sol	DDR	30		NE		
1	Q31 - PC s/sol	DDR	30		NE		
1	Q32 - PC s/sol	DDR	30		NE		
1	Q33 - Poste de travail s/sol	DDR	30		NE		
1	Q34 - Porte parking s/sol	DDR	30		NE		
1	Q35 - Contrôle intrusion	DDR	30		NE		
1	PC P.M scooter	DDR	30		NE		
➤ TD V.E Mairie (Général PC Véhicules TGBT)							
8	PC V.E	DDR	30		B		
1	PC ARMOIRE	DDR	30	Inst	B		
3	PC V.E	DDR	30		B		
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info							
➤ TB2 COFFRET BAIES							
1	Parc 158886	DDR	30		NE		
3	Parc 158886	DDR	30		NE	NM	
1	Parc 103203	DDR	30		NE		
3	Parc 103203	DDR	30		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Chaufferie							
➤ Armoire chaufferie (disj. 4/4P 16A depuis TGBT)							
1	PC relevage & armoire	DDR	30		B		
1	NI	DDR	30	Inst	B	NM	8
➤ Coffret SOFREL (Disj. 16A CPCU)							
1	Q4 PC Armoire	DDR	30	Inst	B		
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)							
➤ ARMOIRE C13-100							
1	Eclairage poste	DDR	300		NE		
1	PC	DDR	30		NE		

Significations des abréviations utilisées			
DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	RD : Relais différentiel	I_{Δn} : Intensité différentielle
B : Bon fonctionnement du différentiel < = à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A	M : Fonctionnement incorrect du différentiel < = à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel > à 1A	NE : Fonctionnement du différentiel < = à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A non essayé	Tempo : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité	Isolement (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)			
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - Rez-de-chaussée (Guichet unique) - Hall et accueil											
14	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI										
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2									
14	Prise(s) de courant									B	
4	Appareil CE alimenté par PC									B	
3	Appareil CE									B	
4	Appareil CE alimenté par PC	2									
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - Rez-de-chaussée (Guichet unique) - Moyens généraux											
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI										
4	Prise(s) de courant									B	
3	Appareil CE alimenté par PC									B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - Rez-de-chaussée (Guichet unique) - Local accès réservé											
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI										
2	Prise(s) de courant									B	
2	Appareil CE alimenté par PC									B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - Rez-de-chaussée (Guichet unique) - Box 0.1											
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI										
3	Prise(s) de courant									B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - Rez-de-chaussée (Guichet unique) - Open-space											
22	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI										
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2									
44	Prise(s) de courant (2025)									B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
14	Ensemble bureautique alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Espace détente										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Espace élus										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage sur PC(2025)								B	
19	Prise(s) de courant								B	
4	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Bureau 1er adjoint au Maire										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant (2025)								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Box 1.1										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Cabinet du maire										
14	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
26	Prise(s) de courant (2025)								B	
6	Appareil CE alimenté par PC								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
1	Appareil CE alimenté par PC	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Open-space & stockage numérique										
10	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
20	Prise(s) de courant (2025)								B	
17	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 1er Etage (Cabinet du Maire & Elus) - Circulation										
5	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Photocopieur								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Open-space										
22	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
32	Prise(s) de courant (2025)								B	
13	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Box 2.3										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Bureau 1										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Salle de réunion Sisley										
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
6	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Salle de réunion Cassat										
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Prise(s) de courant (2025)								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Bureau 2										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Box 2.2										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 2ème Etage (Direction générale) - Bureau DGS										
4	Appareil éclairage MIPI									
5	Prise de courant (2025)								B	
2	Récepteur CE sur PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Bureau 1										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Box 3.3										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Salle de réunion Pissarro										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Open-space & circulation										
22	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
34	Prise(s) de courant								B	
16	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Bureau 2										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Box 3.1										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 3ème Etage (Direction juridique) - Box 3.2										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Sanitaires & douches										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	BEC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle zen et cabinet médical										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle de créativité										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle Morissot										2
6	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Salle Guillaumin										3
15	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
18	Prise(s) de courant (2025)								B	
2	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE DROITE - 4ème Etage (Salles de réunion) - Circulation										
6	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Sas entré										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Hall										
5	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Local serveur										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
10	Boitiers chargeurs + Alimentation								B	
1	BAIE								B	
1	Ensemble bureautique								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Sanitaires h/f & personnel										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	BEC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Hall										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil CE alimenté par PC	2								
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Coin café										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
2	Récepteur CE sur PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Sanitaires h/f										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	BEC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Salle réunion Renoir										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Hall										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Local serveur										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
8	Prise(s) de courant								B	
1	BAIE								B	
4	Boitiers chargeurs & alim								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Sanitaires h/f										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	BEC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Coin café										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Box 2.1										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Hall										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Coin café										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Sanitaires h/f										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	BEC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Salle de réunion Monet										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Hall										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
1	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolement (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Local serveur										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
8	Prise(s) de courant								B	
1	BAIE								B	
4	Boitiers chargeurs & alim.								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Sanitaires h/f										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Vestiaires										
5	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Escalier principal										
16	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
9	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Accueil CCAS										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Bureau des élus de l'opposition										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant (2025)								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Bureau après accueil										
5	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
8	Prise(s) de courant (2025)								B	
5	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Box 0.4										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Box 0.5										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Circulation										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
1	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Bureau Syndicat ouvrière										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
15	Prise(s) de courant (2025)								B	
6	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - Rez-de-chaussée (CCAS) - Police municipale (ensemble des locaux)										
28	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
48	Prise(s) de courant								B	
27	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 1er Etage (DRH) - Direction de la com.										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
10	Prise(s) de courant (2025)								B	
6	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 1er Etage (DRH) - Box 1.3										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 1er Etage (DRH) - Imprimerie										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
12	Prise(s) de courant								B	
7	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 1er Etage (DRH) - Circulation										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 1er Etage (DRH) - DRH (ensemble des locaux)										
20	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
28	Prise(s) de courant (2025)								B	
12	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 2ème Etage (Direction des finances) - Open-space										
42	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
46	Prise(s) de courant (2025)								B	
22	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 2ème Etage (Direction des finances) - Box 2.4										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 2ème Etage (Direction des finances) - Box 2.5										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Bureau 1										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Open-space										

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
26	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
44	Prise(s) de courant (2025)								B	
12	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Bureau du milieu										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Bureau directeur technique										
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Téléviseur sur PC								B	
1	Ensemble bureautique								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Box 3.4										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise de courant sans terre								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 3ème Etage (Direction services techniques) - Bureau du fond (droite)										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
8	Prise(s) de courant (2025)								B	
4	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 4ème Etage (Restauration et salle de réunion) - Salle de réunion Caillebotte										6
6	Appareil(s) d'éclairage masse inac									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	MIPI									
12	Prise(s) de courant (2025)								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 4ème Etage (Restauration et salle de réunion) - Office										
12	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
17	Prise(s) de courant								B	
1	Prise(s) de courant								B	
9	Ensemble des récepteurs								B	
Ensemble Centre Administratif - AILE GAUCHE - 4ème Etage (Restauration et salle de réunion) - Salle de restauration										
21	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
18	Prise(s) de courant								B	
9	Appareil CE alimenté par PC								B	
1	Appareil CE alimenté par PC								B	
Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Escalier et circulation										
7	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
6	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Parking										
46	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
13	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
5	Prise(s) de courant								B	
8	Prise(s) de courant VE								B	
1	Portail								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Circulation										
5	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local de stockage										
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local eau (sous-station)										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
2	Pompe				2.2	RMT	2.5	1.6	B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
3	BAIE								B	
2	Boitiers alim / chargeurs								B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Réserve mobilier										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Chaufferie										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
2	Prise de courant (armoire)								B	
8	Pompes					RE			B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Définit hors périmètre)										9
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									10
1	BAPI alimenté par PC	2							NM	12
1	Prise(s) de courant								B	
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Escalier secours										
8	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Cour et pourtour du bâtiment										
6	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
2	Appareil(s) d'éclairage(2025)								M > 0.5	13
2	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE								B	
2	Groupe climatisation								B	
Ensemble Centre Administratif - Terrasse										
2	Extracteur VMC & DTIN				1.7				B	
2	Extracteur Laverie et office				62				B	
1	Groupe climatisation				106.3				B	
1	CTA CUISINE				2				B	

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées			
Cl : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet	NM : Non mesuré		

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

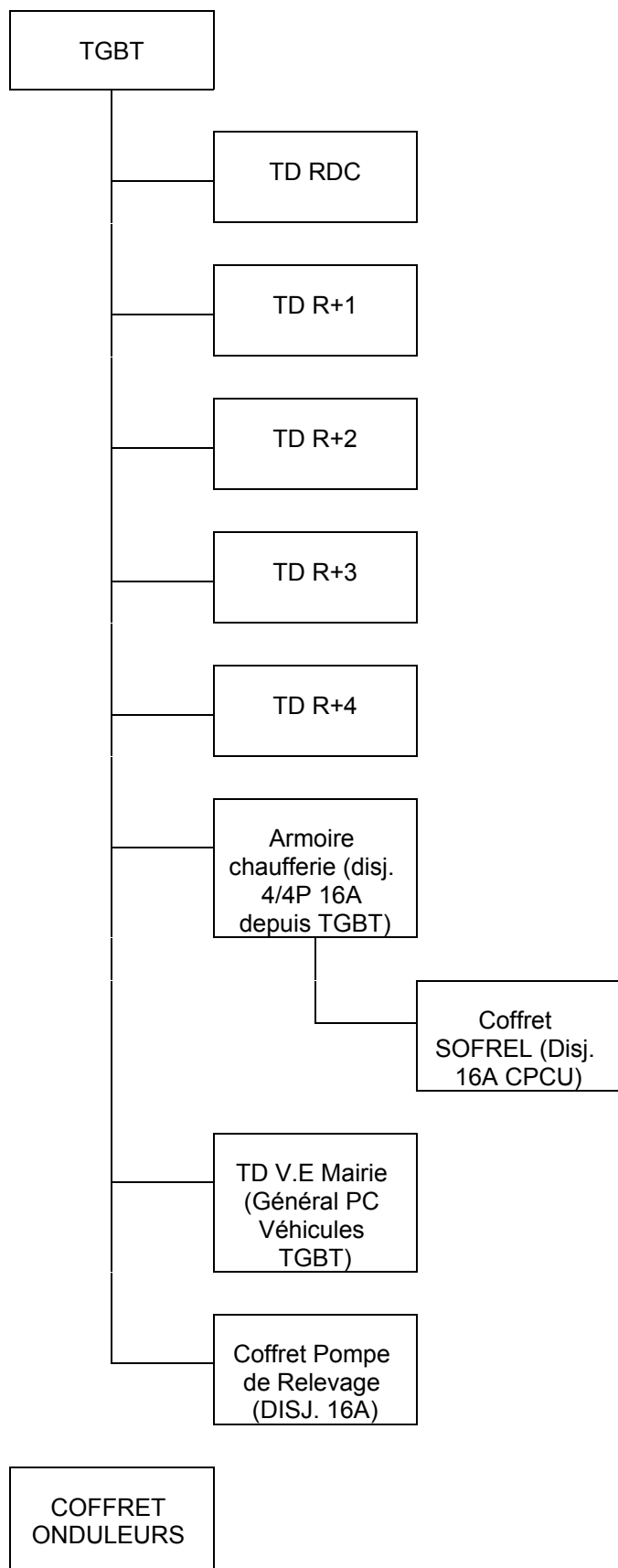
Aucune non-conformité n'a été constatée

Liste des observations des tableaux

Localisation - Désignation	N° Obs
Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT	
➤ TGBT	7
Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Défini hors périmètre)	
➤ ARMOIRE C13-100	11

6. Annexes

Synoptique de l'installation électrique



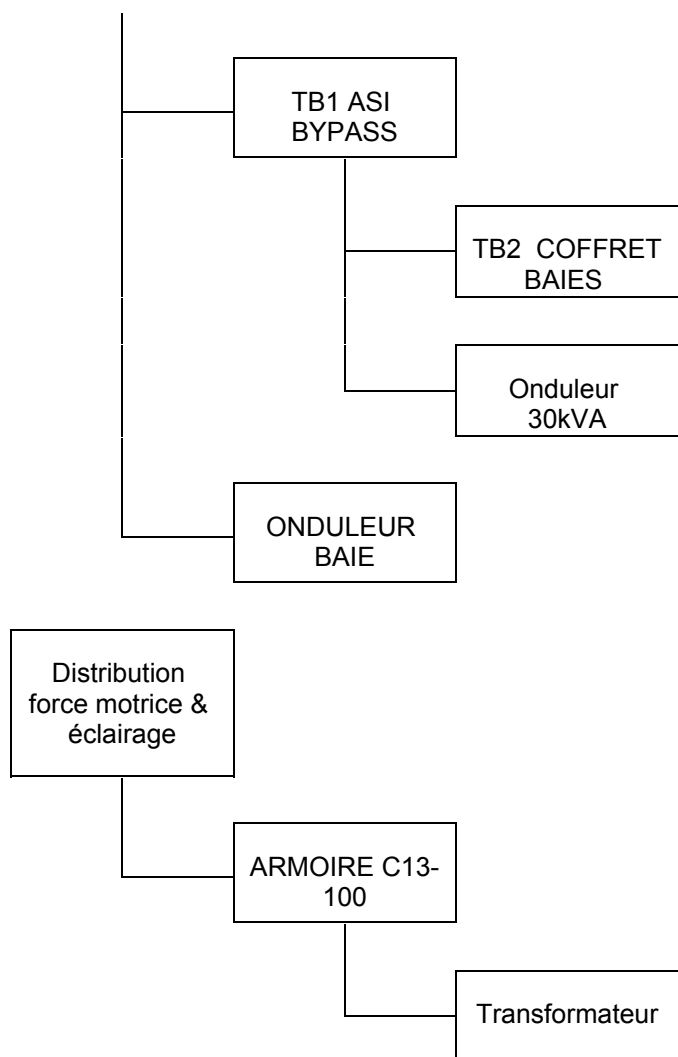


Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge Ith (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - Rez-de-chaussée - Gaine technique													
➤ TD RDC													
Ik3 max : 9,68 kA		Ik1 max : 5,62 kA		Id :		F : 0.8							
Référence client :		Armoire amont : TGBT											
. 1	Général	I	4/0	100	100								
.. 5	Généraux éclairages	IDR	2/0	40	40		300						
... 15	Divers départs	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
.. 1	Eclairage sanitaires	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 1	Eclairage locaux techniques	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 29	Poste de travail	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	PC Syndicat	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 5	Volet roulant	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 1	Alarme / Badge	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 1	Baie onduleur	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	PC extérieur	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	Sèche-mains	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	BECS sanitaire	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Clim. PM	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	PC CSU PM	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Non identifiée	DDR	4/3	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 1er étage - Gaine technique

➤ TD R+1													
Ik3 max : 8,96 kA			Ik1 max : 5,11 kA			Id :			F : 0.8				
Référence client :			Armoire amont : TGBT										
. 1	AU	Dj	2/1	10	10	C	6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5	
. 1	Général	I	4/0	100	100								
.. 3	Généraux éclairages	IDR	2/0	40	40		300						
... 12	DÉPART DIVERS	Dj	2/1	10	10	C	6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5	

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
.. 1	Eclairage LT + Ménage	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 22	Poste de travail	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Bureau élus	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	PC Info	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 4	Alim. VR	DDR	2/1	16	16	C	300	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	Alim. sèche-mains	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	BECS	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 2ème Etage - Gaine technique

➤ **TD R+2**
Ik3 max : 8,06 kA

Ik1 max : 4,50 kA

Id :
F : 0.8

Référence client :
Armoire amont : TGBT

. 1	AU	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
. 1	Général	I	4/0	100	100								
.. 3	Général éclairages	IDR	2/0	40	40		300						
... 12	DÉPART DIVERS	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
.. 1	Eclairage LT + CFA	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 21	Poste de travail	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 4	Alim. VR	DDR	2/1	16	16	C	300	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	Alim. sèche-mains	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Baie	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	BECS	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Alarme badge	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 3ème Etage - Gaine technique

➤ **TD R+3**
Ik3 max : 7,3 kA

Ik1 max : 4,02 kA

Id :
F : 0.8

Référence client :
Armoire amont : TGBT

. 1	AU	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
. 1	Général	I	4/0	100	100								
.. 1	GTB	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
.. 3	Général éclairages	IDR	2/0	40	40		300						

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg (1)	IΔn (mA) (2)	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
... 12	DÉPART DIVERS	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
.. 23	Poste de travail	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	Alim. sèche-mains	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 4	Alim. stores	DDR	2/1	16	16	C	300	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Paliers centraux - 4ème Etage - Gaine technique

➤ **TD R+4**
Ik3 max : 7,30 kA

Ik1 max : 4,02 kA

Id :
F : 0.8

Référence client :
Armoire amont : TGBT

. 1	Général	I	4/0	100	100								
.. 4	Général éclairages	IDR	2/0	40	40		300						
.. 14	Q4.3 ECL 11 Éclairage sanitaire	Dj	2/1	10	10	C		6	U1000R 2V		1x1,5	1x1,5	1x1,5
.. 2	Eclairage LT + Office	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 15	Poste de travail & divers	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 4	Alim. VR	DDR	2/1	16	16	C	300	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Alim. BECS	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Alarme badge	DDR	2/1	10	10	C	300	6	U1000R 2V		1x1,5	1,5	1,5
.. 1	Baie info	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 5	Sèche-mains	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 6	Micro-ondes	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 2	PC Cuisines	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	PC Cuisine	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	BECS Cuisine	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Lave-vaisselle	DDR	4/3	20	20	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Four	DDR	4/3	32	32	C	30	6	U1000R 2V		1x6	6	6
.. 1	Bain marie	DDR	4/3	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
.. 1	Q38 Four micro-ondes	DDR	2/1	16	16	C	300	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Sous-sol - Local TGBT

➤ **TGBT**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge Ith (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
Ik3 max : 19,6 kA		Ik1 max : 15,8 kA		Id :					F : 0.8				
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	CENTRALE SSI	Dj	2/2	16	16	C		15	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
. 1	EXTRACTEUR VMC	Dj	2/1	16	16	MA		20	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
. 1	Q02 - Ascenseur	DDR	4/4	32	32	C	300	20	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 1	PARFOUDRE	Dj	4/4	50	50	C		25	U1000R 2V		1x10	1x10	1x10
. 1	AU AUXILIAIRES	Dj	4/4	16	16	C		15	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
. 1	Général	I	4/0	630	630								
.. 1	VMC TERRASSE	Dj	2/2	16	16	C		15	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
.. 1	Q03 - TD RDC	Dj	4/4	100	63	94,5		36	U1000R 2V		1x16	1x16	16
.. 1	Q04 - TD R+1	Dj	4/4	100	63	105		36	U1000R 2V		1x16	1x16	1x16
.. 1	Q05 - TD R+2	Dj	4/4	100	63	105		36	U1000R 2V		1x16	6x16	1x16
.. 1	Q06 - TD R+3	Dj	4/4	100	63	105		36	U1000R 2V		1x16	6x16	1x16
.. 1	Q07 - TD R+4	Dj	4/4	80	80	120		36	U1000R 2V		1x25	1x25	1x25
.. 1	Q17 - Porte entrée	DDR	2/2	16	16	C	300	15					
.. 1	Q18 - Totem	DDR	2/2	16	16	C	300	15					
.. 1	Q19- Porte auto	DDR	2/2	16	16	C	300	15					
.. 1	Départ Sous Station	Dj	4/4	16	16	C		25					
.. 1	Q23 - Rideau air chaud rdc	DDR	4/4	25	25	C	300	25					
.. 1	Général PC véhicules	IS	4/0	40	40				H07V		1x10	1x10	1x10
.. 1	Q26 - Général éclairage 1	DDR	4/4	25	25	C	300	25					
.. 1	Q27 - Général éclairage 2	DDR	4/4	25	25	C	300	25					
.. 1	Q28 - ECL. local TGBT	DDR	2/2	10	10	C	300	15					
.. 1	Q29 - ECL. extérieur	DDR	2/2	10	10	C	300	15					
.. 1	Q30 - PC s/sol	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q31 - PC s/sol	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q32 - PC s/sol	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q33 - Poste de travail s/sol	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q34 - Porte parking s/sol	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	Q35 - Contrôle intrusion	DDR	2/2	16	16	C	30	15					
.. 1	PC P.M scooter	DDR	2/2	20	20	C	30	15					
➤ TD V.E Mairie (Général PC Véhicules TGBT)													
Ik3 max : 19,6 kA		Ik1 max : 15,8 kA		Id :					F : 0.8				
Référence client :		Armoire amont : TGBT											
. 8	PC V.E	DDR	2/2	20	20	C	30	15	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg (1)	IΔn (mA) (2)	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
. 1	PC ARMOIRE	DDR	2/2	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
. 3	PC V.E	DDR	2/2	20	20	C	30	15	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local eau (sous-station)

➤ **Coffret Pompe de Relevage (DISJ. 16A)**
Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0.8**
Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	Général force	ISF	4/4	4	4				U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5
-----	---------------	-----	-----	---	---	--	--	--	-----------	--	-------	-------	-------

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Local onduleur + réserve info

➤ **TB1 ASI BYPASS**
Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0.8**
Référence client : **Armoire amont :** COFFRET ONDULEURS

. 1	IS2 BYPASS	IS	4/0	80	80				U1000R 2V		1x10	1x10	1x10
. 1	IS1 ALIM. ASI	IS	4/0	63	63				U1000R 2V		1x10	1x10	1x10
.. 1	IS3 SORTIE ASI > TB2	IS	4/0	63	63				U1000R 2V		1x10	1x10	1x10

➤ **COFFRET ONDULEURS**
Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0.8**
Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général GROS ONDULEUR	IS	4/0	63	63				U1000R 2V		1x10	1x10	1x10
. 1	Général ONDULEUR BAIE	IS	4/0	63	63				U1000R 2V		1x10	1x10	1x10

➤ **TB2 COFFRET BAIES**
Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0.8**
Référence client : **Armoire amont :** TB1 ASI BYPASS

. 1	Parc 158886	DDR	2/1	20	20	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
. 3	Parc 158886	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
. 1	Parc 103203	DDR	2/1	20	20	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5
. 3	Parc 103203	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	2,5	2,5

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Sous-sol locaux techniques - Chaufferie

➤ **Armoire chaufferie (disj. 4/4P 16A depuis TGBT)**
Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0.8**
Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	Général	I	4/0	40	40								
-----	---------	---	-----	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
.. 1	PC relevage & armoire	DDR	2/1	10	10	C	30	6					
.. 1	NI	DDR	2/1	16	16	C	30	6	U1000R 2V		1x2,5	1x2,5	1x2,5

➤ Coffret SOFREL (Disj. 16A CPCU)

Ik3 max : Ik1 max : Id : F : 0.8
 Référence client : Armoire amont : Armoire chaufferie (disj. 4/4P 16A depuis TGBT)

. 1	Général	IS	2/0	25	25								
.. 1	Q4 PC Armoire	DDR	2/1	10	10	C	30	6					

Ensemble Centre Administratif - Extérieur - Poste de transformation (Défini hors périmètre)

➤ ARMOIRE C13-100

Ik3 max : 22,9 kA Ik1 max : 16,9 kA Id : F : 0.8
 Référence client : Armoire amont : Distribution force motrice & éclairage

. 1	Eclairage poste	DDR	2/2	10	10	C	300	25					
. 1	PC	DDR	2/2	10	10	C	30	25					
. 1	Général	Dj	4/4	630	579,6	5796		36	U1000A R2V		2x300	2x300	2x300

⁽¹⁾Mg: magnétique ⁽²⁾IΔn: sensibilité différentielle mA

Significations des abréviations utilisées

In : Intensité nominale	Ik : Intensité de court-circuit	Iz : Intensité admissible	lth : Réglage du dispositif de protection
Id : Intensité de défaut phase/terre	PdC : Pouvoir de coupure	F : Facteur de correction	Nbre pôle : Nombre de pôle coupé/protégé
Ph/N : Phase / Neutre	Ph/N : Phase / Neutre	PE : Conducteur de protection	PSNE : Protection Surcharge non exigée
PI : Protection Intégrée	IS : Interrupteur sectionneur	IF : Interrupteur fusible	ISF : Interrupteur sectionneur fusible
S : Sectionneur	SF : Sectionneur fusible	Fu : Fusibles	IDR : Interrupteur Différentiel
INV : Inverseur	Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	DDA : Dispositif de Déconnexion Auto
RT : Relais Thermique	RE : Relais Electronique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique
C : Contacteur	DC : Discontacteur	RD : Relais différentiel	Xa/b : a pôles coupés, b pôles protégés
Mg: magnétique	IΔn: sensibilité différentielle mA	FL : Filiation	

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment série NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaisante à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** : La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales. Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** : En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles. La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe 6B du titre 6 de la NFC15-100-1).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDT (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.

Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.

Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :
La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client. Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :
L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :
L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :
En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.